

Association Sésame Autisme Languedoc Roussillon

Affiliée à la Fédération Française Sésame Autisme – Reconnue d'Utilité Publique

Service d'Administration Générale

9 rue Ernest Cognacq - ZAC Bonne Source - 11100 Narbonne

☎ 04 68 75 61 25



COMPTES ANNUELS

2018

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 17/05/2019

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement	91 536,47	90 010,85	1 525,62	0,01	19 832,91	0,12
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	63 675,63	62 783,82	10 891,81	0,07	14 508,06	0,09
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	3 469,87	2 845,71	624,16	0,00	1 157,05	0,01
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	980 685,74	119 407,34	861 278,40	5,41	874 000,08	5,24
Constructions	8 117 539,25	4 454 569,17	3 662 970,08	23,00	3 678 661,46	22,07
Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 492 193,23	1 092 148,51	400 044,72	2,51	388 008,10	2,32
Autres immobilisations corporelles	4 333 808,65	3 148 204,24	1 185 604,41	1,45	1 194 039,26	1,16
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	37 972,80		37 972,80	0,24	116 694,88	0,70
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	3 965,43		3 965,43	0,02	985,29	0,01
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	3 198,23		3 198,23	0,02	3 198,23	0,02
Prêts	354 870,35		354 870,35	2,23	329 870,24	1,93
Autres immobilisations financières	39 762,89		39 762,89	0,25	41 033,03	0,25
TOTAL (I)	15 522 678,54	8 959 969,64	6 562 708,90	11,21	6 659 988,59	39,96
Comptes de liaison (1)						
TOTAL (II)						
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements	5 867,50		5 867,50	0,04	3 298,78	0,02
En cours de production de biens et services					7 739,68	0,05
Produits intermédiaires et finis	119 289,83		119 289,83	0,75	84 284,56	0,51
Marchandises						
Budgets annexes						
CREANCES (2) :						
Avances & acomptes versés sur commandes	811,25		811,25	0,01		
Créances usagers et comptes rattachés (3)	2 168 720,17	1 908,65	2 166 811,52	13,61	1 743 074,69	10,46
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					57 813,28	0,35
. Personnel	262 162,79		262 162,79	1,65	126 099,30	0,78
. Organismes sociaux	291 954,25		291 954,25	1,83	252 743,15	1,52
. Etat, impôts sur les bénéfices	8 066,08		8 066,08	0,04		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 249,13		14 249,13	0,09	7 133,24	0,04
. Autres	1 041 523,33		1 041 523,33	6,54	889 280,76	5,34

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 17/05/2019

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Valeurs mobilières de placement	869 134,34		869 134,34	5,48	1 804 404,71	10,83
Disponibilités	4 539 899,84		4 539 899,84	28,51	4 974 800,32	29,85
Charges constatées d'avance	44 013,02		44 013,02	0,28	54 853,85	0,33
TOTAL (III)	9 363 691,53	1 908,65	9 361 782,88	58,79	6 834 058,88	60,04
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	24 886 370,07	8 961 878,29	15 924 491,78	100,00	16 665 514,92	100,00

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an :

Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-98 du code de l'action sociale et des familles.

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 17/05/2019

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS PROPRES:				
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 560 698,13	9,80	1 525 698,13	9,15
Fonds associatifs avec droit de reprise	224 617,29	1,41	259 617,29	1,58
Legs et donation				
Subvention d'investissement sur biens renouvelables	147 697,91	0,93	92 000,00	0,55
Ecart de réévaluation				
RESERVES:				
Excédents affectés à l'investissement	2 383 725,76	14,87	2 237 539,56	13,43
Réserves de compensation	931 242,65	5,85	926 630,33	5,58
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	165 588,55	1,04	165 588,55	0,99
Autres réserves	32 617,32	0,20	32 617,32	0,20
REPORT A NOUVEAU:				
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 089 154,78	6,84	994 300,45	5,97
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-156 021,03	-0,97	-251 287,13	-1,50
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	1 019 516,34	6,40	1 714 355,93	10,29
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-828 486,65	-5,19	-910 915,58	-5,46
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-358 942,11	-2,24	-271 541,23	-1,62
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	36 575,98	0,23	35 517,99	0,21
PROVISIONS REGLEMENTEES:				
Couverture du besoin en fonds de roulement	181 299,05	1,14	181 299,05	1,09
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	1 025 065,72	6,44	1 033 625,98	6,20
Réserves des plus-values nettes d'actif	337 601,78	2,12	272 013,37	1,83
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL (I)	7 791 851,41	48,93	8 036 980,01	48,23
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques	1 051 312,00	6,60	964 821,88	5,79
Provisions pour charges	40 499,22	0,25	47 488,82	0,28
TOTAL (III)	1 091 811,22	6,86	1 012 310,70	6,07
Fonds dédiés				
. Sur subventions de fonctionnement	358 703,08	2,25	213 323,06	1,28
. Sur autres ressources	43 630,83	0,27	43 661,23	0,28
DETTES (3) :				
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	2 922 263,19	18,35	3 309 734,67	19,86
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	84 899,62	0,53	103 226,10	0,62
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	982 014,83	6,17	1 067 147,35	6,40
Dettes fiscales et sociales	2 574 798,35	16,17	2 813 268,28	16,88
Autres (5)	74 519,25	0,47	65 873,52	0,40
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	7 040 829,15	44,21	7 616 224,21	45,70
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	5 924 491,78	100,00	6 665 514,92	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 17/05/2019

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
--------	---	---

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs. (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques. (3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement. (4) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an : (5) Dont fonds des majeurs protégés :	
--	--

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 17/05/2019

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%			
PRODUITS D'EXPLOITATION:											
Ventes de marchandises	945 923,11	3 985,83	949 908,94	39,95	1 027 064,39	44,76	-77 156	-7,50			
Production vendue de biens	158 538,34		158 538,34	6,66	76 472,27	3,33	82 066	107,32			
Prestations de services	1 270 729,51		1 270 729,51	53,41	1 190 840,26	51,90	79 889	6,71			
Montants nets produits d'expl.	2 375 190,96	3 985,83	2 379 176,79	100,00	2 294 376,91	100,00	84 800	3,70			
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:											
Production stockée			-7 739,68	-0,32	-464,52	-0,01	-7 275	N/S			
Production immobilisée											
Dotations et produits de tarification			19 596 437,04	823,66	19 498 051,42	849,73	100 386				
Subventions d'exploitation			39 271,97	1,65	12 136,07	0,53	27 135	223,59			
Dons			71 340,40	3,00	70 960,20	3,09	380	0,54			
Cotisations											
Legs et donation											
Produits liés à des financements réglementaires											
Autres produits			1 427 643,18	60,01	1 605 670,08	69,68	-178 027	-11,08			
Reprise de provisions			142 348,76	5,98	274 041,72	11,94	-131 693	-48,05			
Transfert de charges			17 194,58	0,72	26 651,31	1,18	-9 457	-25,47			
Sous-total des autres produits d'exploitation			21 286 496,23	894,70	21 485 046,28	936,42	-198 550				
Total des produits d'exploitation (I)			23 665 673,02	994,70	23 779 423,19	N/S	-113 750				
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)											
PRODUITS FINANCIERS:											
De participations			860,00	0,04			860	N/S			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			3 228,76	0,14	3 636,78	0,16	-408	-11,21			
Autres intérêts et produits assimilés			9 430,36	0,40	12 797,69	0,56	-3 367	-26,30			
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (III)			13 519,11	0,57	16 434,47	0,72	-2 915	-17,73			
PRODUITS EXCEPTIONNELS:											
Sur opérations de gestion			119 502,29	5,02	84 085,44	3,68	35 417	42,12			
Sur opérations en capital			87 448,53	3,68	38 663,28	1,69	48 785	126,18			
Reprises sur provisions et transferts de charges			8 603,30	0,36	11 271,89	0,49	-2 668	-23,66			
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			22 430,89	0,94	19 431,57	0,85	2 999	15,43			
Total des produits exceptionnels (IV)			237 985,01	10,00	153 452,18	6,69	84 533	55,09			
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			23 917 177,14	N/S	23 949 309,84	N/S	-32 132				
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-358 942,11	-15,08	-271 541,23	-11,83	-87 401	-32,18			
TOTAL GENERAL			24 276 119,25	N/S	24 220 851,07	N/S	55 268				

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 17/05/2019

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
CHARGES D'EXPLOITATION:				
Achats de marchandises et de matières premières	929 775,54	942 801,79	-13 026	-1,37
Variation de stock marchandises et matières premières	-37 573,98	18 412,74	-55 985	-304,05
Autres achats non stockés	1 315 770,94	1 300 791,32	14 979	1,15
Services extérieurs	2 389 831,84	2 374 984,91	14 847	0,63
Autres services extérieurs	1 153 664,67	1 020 501,29	133 163	13,05
Impôts, taxes et versements assimilés	891 283,86	884 845,26	6 438	0,73
Salaires et traitements	11 440 240,15	11 568 043,55	-127 803	-1,10
Charges sociales	4 642 688,20	4 604 753,30	37 935	0,82
Autres charges de personnel	165 067,41	188 861,83	-23 794	-12,59
Subventions accordées par l'association	4 275,91		4 275	N/S
Dotations aux amortissements	843 020,82	884 380,89	-41 360	-4,67
Dotations aux provisions	200 501,00	107 913,88	92 588	85,80
Autres charges	626,27	2 020,36	-1 394	-69,00
Total des charges d'exploitation (I)	23 939 052,43	23 798 311,12		
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)		32 125,28	-32 125	-100,00
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	68 003,66	77 795,95	-9 792	-12,58
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (III)	68 003,66	77 795,95	-9 792	-12,58
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	9 899,69	83 184,00	-73 285	-88,09
Sur opérations en capital	3 482,29	14 539,49	-11 057	-76,04
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	79 514,67	52 782,44	26 732	50,65
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	174 278,51	159 417,08	14 861	9,32
Total des charges exceptionnelles (IV)	267 175,16	309 923,01	-42 748	-13,78
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	1 888,00	2 695,71	-807	-29,93
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	24 276 119,25	24 220 851,07	55 268	
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT				
TOTAL GENERAL	24 276 119,25	24 220 851,07	55 268	

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat	31 836,55	27 074,45		
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	31 836,55	27 074,45		
CHARGES :				
Secours en nature	31 836,55	27 074,45		

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 17/05/2019

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole				
TOTAL	31 836,55	27 074,45		



Annexe des comptes au 31/12/18

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 15 924 492 €.

Le résultat net comptable est un déficit de -358 942 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice 2018 ont été établis conformément aux dispositions des règlements émis par l'Autorité des Normes Comptables (A.N.C.) et compte tenu des spécificités et dérogations précisées par :

- le règlement 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général et à la prise en compte du règlement 99.01 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations et des fondations.
- les règles définies dans l'instruction M22 concernant les comptes des établissements sous contrôle des tiers financeurs.
- l'avis n° 2007-05 du 4 mai 2007 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux.
- les principes comptables prévus par l'article R 314-81 du Code de l'Action Sociale et des Familles pour les comptes administratifs des établissements sociaux et médico-sociaux.



Les comptes annuels de l'association correspondent au cumul des activités de l'association. Les prestations réciproques sont isolées au cours de l'année dans des comptes d'opérations inter centres, et ne sont pas présentées au compte de résultat général.

Les comptes administratifs des établissements établis selon les principes comptables cités ci-dessus sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables prévus pour les comptes associatifs.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Dérogations

Aucune option ou dérogation n'a été nécessaire sur cet exercice concernant notamment les frais d'acquisition des immobilisations, les frais d'émission d'emprunt, les provisions pour gros entretien ou grandes révisions et l'amortissement des subventions d'investissement.

Permanence des méthodes

A l'exception des dérogations précédentes, les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Principes généraux

L'association établit un bilan par exercice civil du 1^{er} janvier au 31 décembre.



Le bilan est présenté avant affectation des résultats.

Le compte de résultat et le bilan cumulent l'ensemble des comptes des établissements et services y compris les établissements de gestion propre et le Service Administration Gestion.

Les résultats de l'association font l'objet d'une affectation proposée par le Conseil d'Administration et approuvée par l'Assemblée Générale.

Les résultats soumis au contrôle des financeurs figurent :

- pour l'exercice : dans « Résultat de l'exercice »
- pour les exercices antérieurs :
 - Résultat N-1 sous contrôle des tiers financeurs
 - Résultat N-2 sous contrôle des tiers financeurs

Les reprises de résultats se font en N+2 par le compte « report à nouveau ».

Les comptes des activités réglementées sont soumis au contrôle et à l'approbation des autorités de tarification (ARS et Conseils départementaux). Ainsi, le résultat de cette activité est transféré au cours de l'exercice suivant sa réalisation, en " résultat sous contrôle des tiers financeurs ". Par la suite et en fonction des résultats du contrôle des dites autorités, ces résultats sous contrôle donnent lieu à une écriture d'affectation définitive (par exemple : report sur exercices ultérieurs de l'activité réglementée, imputation sur le report à nouveau de la gestion libre, intégration en réserve).

En tout état de cause, le résultat de l'activité réglementée d'un exercice n'est jamais définitivement à charge ou acquis (selon qu'il s'agisse d'un déficit ou d'un excédent) à l'association. Il le devient le cas échéant au moment du retour des autorités sur les dits comptes (après un délai généralement de deux exercices).



Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'association.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les immeubles, les valeurs portées au bilan correspondent aux valeurs d'origine des actes notariés avec ou sans distinction d'une quote-part éventuelle pour valoriser le terrain.

Evaluation des amortissements

Les règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les règlements ANC 2002-10 et 2004-06 ont été appliqués.

Les éléments d'actif ayant des durées d'utilisation différentes, ont été comptabilisés séparément et chaque composant a été amorti selon la durée réelle d'utilisation estimée par l'association.

Conformément aux mesures de simplifications, les immobilisations non décomposables sont amorties sur la durée d'usage.



Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement n'ont pas été intégrés.



Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de

l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Valorisations des contributions volontaires

L'association n'a pas mis en place de système de décompte et de valorisation des heures de bénévolat.



AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'association a fait réaliser une étude sur les engagements en termes d'indemnités de fin de carrière compte tenu des hypothèses suivantes :

Table de mortalité : table réglementaire INSEE 2014-2016

- Taux d'actualisation : 1.5 %
- Age de départ : Cadre : 67 ans, Non Cadre : 67 ans
- Convention collective retenue : CCN 66
- Progression des salaires : +1%
- Taux de charges : Cadre 52%, Non cadre 48%.
- Taux de rotation retenu : Cadre 2%, Non cadre 2%.

Le montant du passif social calculé suivant les recommandations de l'IAS 19 s'élève à : 742 312 €.

Les litiges prud'homaux ont été provisionnés en fonction du risque estimé pour 309 K€, sur chaque dossier en lien avec nos avocats, sur un total de demande de 521 K€.



ENGAGEMENTS HORS BILAN

Hypothèques et cautions données : voir tableau en annexe.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Tableau de variation des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur Brute début exercice	Acquisitions apport création	Virements	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement, de recherche et développement	91 536				91 536
Autres immobilisations incorporelles	65 884	1 262			67 146
	157 420	1 262			158 682
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	983 618			2 932	980 686
Construction sur sol propre	7 812 014	195 045	99 419	35 591	8 070 887
Construction sur sol d'autrui	46 652				46 652
Constructions installations générales	70 859				70 859
Installations techniques et outillage industriel	1 338 558	146 808		64 032	1 421 334
Installations générales agencement et divers	1 415 113	66 402		2 933	1 478 582
Matériel de transport	1 358 950	206 412		206 460	1 358 902
Matériel de bureau informatique et mobilier	1 475 144	87 124		65 944	1 496 324
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours	116 695	20 697	-99 419		37 973
Avances et acomptes					
	14 617 603	722 488		377 892	14 962 199
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations mises en équivalence	985	2 980			3 965
Autres participations	3 198				3 198
Autres titres immobilisés	370 903	154 513		130 783	394 633
Prêts et autres immobilisations financières					
	375 086	157 493		130 783	401 796
TOTAL GENERAL	15 150 109	881 243		508 675	15 522 677

Tableau de variation des amortissements

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	121 922	23 718	0	145 640
Immobilisations corporelles	8 368 198	819 303	373 172	8 814 329
Titres mis en équivalence				
Immobilisations financières				
TOTAL	8 490 120	843 021	373 172	8 959 969

Etat des créances = 4 356 454 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	401 797		401 797
Actif circulant & charges d'avance	3 954 657	3 952 748	1 909
TOTAL	4 356 454	3 952 748	403 706

Provisions pour dépréciation = 1 909 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	1 909				1 909
Comptes financiers					
TOTAL	1 909				1 909

Produits à recevoir par postes du bilan = 976 397 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	44 747
Autres créances	931 650
Disponibilités	
TOTAL	976 397



Charges constatées d'avance = 44 013 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions et Fonds dédiés

Montant au 31 décembre 2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31 décembre 2018
--------------------------------	-------------------------------	---------------------------	--------------------------------

Réserves de compensation

(1) (2) (3) (4) = (1)+(2)-(3)

10686	des déficits d'exploitation	899 403	75 144	70 532	904 015
10687	des charges d'amortissement	27 228			27 228

Provisions réglementées

141	destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement	177 599			177 599
142	pour renouvellement des immobilisations	1 033 626	12 687	21 247	1 025 066
144	relatives aux autres éléments d'actif (établissements privés)				
145	Amortissement dérogatoires				
147	Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148	Autres provisions réglementées	275 713	65 589		341 302
14861	Réserves des plus values nettes d'actif immobilisé				
14862	Réserves des plus values nettes d'actif circulant				

Provisions pour risques et charges

151	Provisions pour risques	254 452	170 000	115 452	309 000
152	Provisions pour risques et charges sur emprunts (établissements publics)				
153	Provisions pour pensions et obligations similaires (établissements privés)	710 370	39 205	7 263	742 312
155	Provisions pour impôts (établissements privés)				
157	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	37 489		6 990	30 499
158	Autres provisions pour charges	10 000			10 000

Dépréciations

29	Dépréciation des immobilisations				
39	Dépréciation des stocks et encours				
49	Dépréciation des comptes de tiers	1 909			1 909
59	Dépréciation des comptes financiers				

Fonds dédiés

194	sur subventions de fonctionnement	213 323	163 630	18 250	358 703
195	sur dons manuels affectés	42 506	6 072	6 093	42 485
197	sur legs et donations affectés	1 146			1 146
TOTAL GENERAL		3 684 764	532 327	245 827	3 971 264

Etat des dettes = 6 638 493 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 912 497	416 041	958 148	1 538 308
Dettes financières diverses	9 766	9 766		
Fournisseurs	982 015	982 015		
Dettes fiscales & sociales	2 574 798	2 574 798		
Dettes sur immobilisations	70 146	70 146		
Autres dettes	89 273	89 273		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 638 495	4 142 039	958 148	1 538 308

Charges à payer par postes du bilan = 1 946 717 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	9 766
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	219 391
Dettes fiscales & sociales	1 683 957
Autres dettes	33 603
TOTAL	1 946 717

Produits constatés d'avance = 0 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Fonds dédiés = 402 334 €

Correspondent à des dons, subventions, ou autorisations budgétaires pour financement de projets définis.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les modes de financement de l'association

- Prix de journée (conseils départementaux essentiellement)
- Dotations globales de financement (ARS et Conseils départementaux)
- Facturation de prestations ou de ventes (Tiers ou internes)
- Dons, cotisations

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Le compte de résultat de l'association recouvre des activités règlementées.

Ventilation des produits d'exploitation :

en €	2018	2017	Variation
Produits d'activités :			
. Produits liés à des financements règlementaires	19 596 437	19 496 051	100 386
. Ventes de marchandises / productions vendues	2 379 177	2 294 377	84 800
TOTAL	21 975 614	21 790 428	185 186

CITS :

L'association a perçu sur l'exercice 2018, 316 591 € au titre du CITS.

- 200 000 € ont été affectés en dépenses d'honoraires. Ces missions ponctuelles concernent principalement l'audit des systèmes d'information, des comptes, de la paie, l'audit du temps de travail, l'assistance aux ressources humaines et la migration des logiciels métier.
- 116 591 € viennent en compensation des résultats déficitaires de certains établissements.

Tableau des résultats 2018 :

Financeurs	Etablissements	Résultat comptable 2018	Reprise des résultats des exercices antérieurs	Dépenses pour congés payés	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	Résultats administratifs	Excédents affectés à l'investissement	Réserves de compensation	Excédent affectés au financement des mesures d'exploitation	Report à nouveau excédentaire	Report à nouveau déficitaire
ARS	ESAT CAMARGUE BPAS	- 47 915			- 10 585	- 58 500					- 58 500
ARS	ESAT Pradelle CEVENNES BPAS	- 131 950	11 341	- 9 927	1 422	- 129 115					- 129 115
ARS	FAM LBL Soins	45 292		- 8 891	- 4 389	32 012	-	32 012			
ARS	FAM LCS Soins	27 182	3 500	22 300	- 808	52 174	48 974		3 200		
ARS	FAM Pradelle Soins	69 335		3 265	- 8 776	63 823	-	63 823			
ARS	Maison Pierre Borelly	- 3 750		2 416		- 1 334					- 1 334
ARS	MDS SAJA (Sauvagine)	4 820		6 411		11 231	11 231				
ARS	ESAT Le Mona BPAS	1 726	4 839	12 329		18 893	18 893				
ARS	FAM Les Alizés Soins	95 380		- 1 446		93 934	93 934				
ARS	Maison de Manon	13 521		- 927		12 594	12 594				
ARS	Oustal de Sésame	- 7 215		- 4 334		- 11 549					- 11 549
ARS	SESSAD	39 535		4 694		44 228	44 228				
ARS	UEM (SESSAD)	11 287		- 3 634		7 653	7 653				
Sous-Total ARS		117 247	19 680	22 255	- 23 137	136 045	237 508	95 835	3 200		- 200 498
CD30	FAM Pradelle Hébergement	- 138 048	55 000	- 1 979	8 934	- 76 093					- 76 093
CD30	FH Pradelle CEVENNES	- 125 717		- 2 187	2 684	- 125 221					- 125 221
CD30	FH CAMARGUE	- 224 226		- 6 184	- 2 243	- 232 654					- 232 654
CD30	SAVS Pradelle CEVENNES	- 17 702	11 560	- 1 173	2 316	- 4 998					- 4 998
CD30	SAVS CAMARGUE	- 18 194	9 020	- 6 975	- 59	- 16 209					- 16 209
CD30	FAM LBL Hébergement	- 37 255		3 364	- 5 156	- 39 047					- 39 047
Sous-Total CD 30		- 561 142	75 579	- 15 134	6 476	- 494 222	-	-	-		- 494 222
CD34	FAM LCS Hébergement	- 67 093	3 500	6 121	3 169	- 54 302					- 54 302
Sous-Total CD 34		- 67 093	3 500	6 121	3 169	- 54 302	-	-	-		- 54 302
CD66	Foyer La Rose des vents	27 851		1 061	-	28 912	28 912				
CD66	FAM Les Alizés Hébergement	17 964	48 073	- 17 014		49 023	49 023				
Sous-Total CD 66		45 815	48 073	- 15 953	-	77 935	77 935	-	-		-
Etablissements sous contrôle des tiers financeurs		- 465 174	146 832	- 2 712	- 13 491	- 334 544	315 442	95 835	3 200		- 749 022
Gestion propre	ESAT Pradelle CEVENNES BAPC	- 130 571				- 130 571					- 130 571
Gestion propre	ESAT CAMARGUE BAPC	- 110 464				- 110 464					- 110 464
Gestion propre	ESAT Le Mona BAPC	326 476				326 476				326 476	
Gestion propre	Service Administration Gestion	- 3 974				- 3 974					- 3 974
Etablissements de gestion propre		81 467	-	-	-	81 467	-	-	-	326 476	- 245 009
Etablissement de retraitement		24 764	-	-	-	24 764	-	-	-		- 359 447
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 358 942									

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

En application de la loi du 23 mai 2006, nous vous communiquons les informations suivantes :

Rémunération du bureau du conseil d'administration = 0 euro

Rémunération brute des 3 salariés ayant les fonctions les plus élevées : 230 371 € détaillée

ainsi :

- Responsable de service : 78 847 €
- Direction : 75 895 €
- Responsable de service : 75 630 €

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices

Produits à recevoir = 976 397 €

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Usagers - factures à établir (418100)	44 747
TOTAL	44 747

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
RRR & avoirs non reçus (409800)	1 520
Produits à recevoir (428700)	187 053
Produits à recevoir ij prev (428710)	3 291
Org.soc.autr.prod.a (438700)	267 544
Chges prov à recevoir (438710)	1 810
Etat subv. à recevoir (441000)	4 806
Divers pdts à recevoir (468700)	262 269
Etat produit à recevoir (448700)	203 357
TOTAL	931 650



Charges constatées d'avance = 44 013 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	44 013
TOTAL	44 013

Charges à payer = 1 946 717 €

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus (168800)	9 766
TOTAL	9 766

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - charges à payer (408100)	219 391 0
TOTAL	219 391



Dettes fiscales et sociales	Montant
IJ Sécurité sociale (428100)	138 151
IJ prévoyance (428010)	16 760
Congés payés (428100)	89 990
Personnel heures charges à payer (428125)	158 749
Rappel sur salaires (428127)	5 450
Indemnité de précarité (428180)	9 646
Dettes sur congés payés (428200)	545 778
Autres charges à payer (428600)	17 935
Autres indemnités précarité (428610)	253
Formation professionnelle (437810)	171 123
Effort construction (437820)	841
Charges sociales sur congés payés (438100)	50 394
Charges sur heures dues (438125)	81 435
Charges sur rappel de salaires (438127)	120
Charges sur indemnités de précarité (438180)	4 823
Charges sociales sur congés à payer (43820)	289 968
Autres charges à payer (438600)	24 030
Oeuvres sociales à payer (438610)	139
Autres opérations (443380)	7 787
Effort construction (443800)	21 446
Etat charges à payer (448600)	49 139
TOTAL	1 683 957

Autres dettes	Montant
Charges à payer (468600)	10 565
Trop verse/activité relle (419810)	23 038
TOTAL	33 603

Produits constatés d'avance = 0 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance (487000)	0
TOTAL	0

Banque	Emprunt		Dernière échéance	K a l restant du au 31/12/2018	Engagement donnée	Engagement reçu
	Lieu	Durée				
Dexia	Fons sur Lussan	25 ans	déc.-32	252 000,00	Engagement d'affectation hypothécaire	Néant
Société Générale	Fons sur Lussan	6,75 ans	janv.-23	6 331,57	Néant	Néant
Société Générale		15 ans	sept.-32	114 331,85	Néant	Néant
CRAM	Juvignac	20 ans	déc.-19	556,70	Néant	Néant
Société Générale	Fons sur Lussan	15 ans	janv.-26	6 336,72	Néant	Néant
Caisse Epargne	Fons sur Lussan	10 ans	oct.-22	9 312,31	Néant	Néant
Crédit Coopératif	Capestang	20 ans	déc.-33	229 359,63	Garantie privilège preteurs de deniers sur l'habitation	Néant
Société Générale	Vauvert	7 ans	déc.-18	0,00	Néant	Néant
Société Générale	Capestang	10 ans	déc.-23	10 639,91	Néant	Néant
Société Générale	Fons sur Lussan	5 ans	févr.-22	12 701,49	Néant	Néant
Société Générale	Juvignac	7 ans	déc.-18	0,00	Néant	Néant
Caisse Epargne	Vauvert	10 ans	déc.-24	27 894,71	Néant	Néant
Caisse Epargne	Capestang	10 ans	déc.-24	173 414,70	Néant	Néant
Caisse Epargne	Juvignac	10 ans	janv.-25	28 572,51	Néant	Néant
Crédit Agricole	Vauvert	15 ans	mai-19	1 492,88	Néant	Néant
Crédit Agricole	Vauvert	15 ans	août-19	10 422,63	Engagement d'affectation hypothécaire	Néant
CRAM	Pradelle	20 ans	oct.-23	2 024,00	inscription hypothèque	Néant
Société Générale	Cévennes	5 ans	avr.-22	10 025,00	Néant	Néant
Société Générale	Cévennes	7 ans	mai-24	21 038,92	Néant	Néant
Crédit Agricole	Saumane	20 ans	févr.-25	74 874,23	Garantie hypothécaire	Néant
Crédit Agricole	Saumane	20 ans	juin-27	27 934,09	Garantie hypothécaire	Néant
Crédit Coopératif	Vauvert	15 ans	sept.-23	27 674,33	Fonds de garantie FGMOSS 2100€	Néant
CRAM	St jean du Gard	20 ans	oct.-24	31 500,00	Hypothèque	Néant
Société Générale	Saumane	10 ans	dec-23	4 289,12	Néant	Néant
Société Générale	Saumane	7 ans	mars-23	12 309,48	Néant	Néant
Société Générale	saumane	5 ans	mars-21	22 608,12	Néant	Néant
Alliance	St jean du Gard	20 ans	déc.-24	29 361,16	Hypothèque	Néant
Crédit foncier	St jean du Gard	20 ans	oct.-25	200 937,56	Affectation hypothécaire au droit au bail emphyteotique	Néant
CCF	St jean du Gard	30 ans	juin-37	60 851,84	Garantie hypothécaire de 2ième rang	Néant
Crédit Agricole	Saumane	20 ans	févr.-25	39 932,58	Garantie hypothécaire	Néant
Crédit Agricole	Saumane	20 ans	juin-27	14 898,11	garantie hypothécaire	Néant

Emprunt			Dernière échéance	KaI restant du au 31/12/2018	Engagement donnée	Engagement reçu
Banque	Lieu	Durée				
Caisse Epargne	Saumane	20 ans	oct.-32	86 358,02	Néant	Néant
Caisse Epargne	Pouzolles	7 ans	avr.-20	13 006,15	Néant	Néant
Société Générale	Pouzolles	5 ans	déc.-18	0,00	Néant	Néant
Société Générale	Pouzolles	7 ans	déc.-20	4 562,09	Néant	Néant
Caisse Epargne	Pouzolles	7 ans	déc.-19	5 567,91	Néant	Néant
Société Générale	Pouzolles	7 ans	déc.-20	1 520,45	Néant	Néant
Société Générale	Pouzolles	5 ans	déc.-18	0,00	Néant	Néant
Société Générale	St mamert	5 ans	avr.-19	9 785,97	Néant	Néant
Société Générale	St mamert	5 ans	août-19	13 402,71	Néant	Néant
Société Générale	St mamert	5 ans	août-19	5 991,13	Néant	Néant
Société Générale	St mamert	5 ans	juil.-19	15 129,30	Néant	Néant
Société Générale	St mamert	5 ans	mars-21	9 111,54	Néant	Néant
Société Générale	St mamert	5 ans	mars-22	16 292,65	Néant	Néant
Société Générale	St mamert	7 ans	mars-24	7 526,23	Néant	Néant
Société Générale	St mamert	10 ans	mai-27	9 496,22	Néant	Néant
Société Générale	St mamert	7 ans	sept.-22	24 280,78	Néant	Néant
Société Générale	St mamert	7 ans	mars-24	7 526,23	Néant	Néant
Société Générale	Saumane	10 ans	déc.-23	2 302,63	Néant	Néant
Société Générale	Vauvert	10 ans	déc.-23	9 816,48	Néant	Néant
Société Générale	Saumane/Vauvert	10 ans	déc.-23	8 022,76	Néant	Néant
Société Générale	Saumane/Vauvert	10 ans	déc.-23	10 634,83	Néant	Néant
Société Générale	Saumane/Vauvert	7 ans	mai-22	13 027,03	Néant	Néant
Société Générale	Saumane/Vauvert	7 ans	mai-22	21 254,62	Néant	Néant
Société Générale	Vauvert	5 ans	mars-22	16 292,65	Néant	Néant
Société Générale	Saumane	5 ans	mars-21	28 934,07	Néant	Néant
Société Générale	Saumane	7 ans	mars-23	12 309,48	Néant	Néant
Société Générale	Saumane	5 ans	avr.-22	6 683,33	Néant	Néant
Société Générale	Saumane	5 ans	mai-22	11 644,22	Néant	Néant
Caisse Epargne	Saumane	20 ans	oct.-32	20 818,30	Néant	Néant
Caisse Epargne	Vauvert	20 ans	janv.-35	196 581,86	Néant	Néant
Caisse Epargne	Vauvert	15 ans	févr.-31	177 166,31	Néant	Néant
Crédit Coopératif	Saumane	15 ans	déc.-29	22 049,31	Fonds de garantie FGMOSS 300€	Néant
Alliance	Beauvoisin	25 ans	déc.-30	122 681,42	Hypothèque 1er rang	Néant
CDC	Beauvoisin	35 ans	juil.-41	288 011,36		Garantie CGGard pour 75% et Communauté Petite Camargue 25%
CDC	Saumane	20 ans	avr.-21	26 218,02		Garantie depart du Gard 75% et Commune de Saumane 25%
Crédit Agricole	St jean du Gard	15 ans	mars-22	9 396,72	Néant	Néant
Société Générale	Idéa	5 ans	mars-17	32 585,29	Néant	Néant
Société Générale	Juvignac 33.33% + UEM 66.66 %	5 ans	janv.-20	7 090,18	Néant	Néant
Société Générale	Mauguio	7 ans	mars-23	40 005,34	Néant	Néant
Caisse Epargne	Juvignac	7 ans	déc.-21	1 690,91	Néant	Néant
Crédit Mutuel	Torderes	20 ans	sept.-22	93 660,88	Hypothèque conventionnelle sur l'immeuble	SOGAMA 35 %
Crédit Mutuel	Torderes	20 ans	avr.-22	4 859,27	Néant	SOGAMA 35 %
Crédit Mutuel	Torderes	15 ans	déc.-21	30 111,41	Néant	Néant

Sarl DJP AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

20 Rue de Saint-Gilles – BP 167

30011 NIMES CEDEX 04

**ASSOCIATION SESAME AUTISME
LANGUEDOC ROUSSILLON**

LA PRADELLE

30125 SAUMANE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

Aux Adhérents réunis en Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Sésame Autisme Languedoc-Roussillon relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Motivation des réserves

1/ - Comme mentionné page 14 de l'annexe des comptes annuels, les produits de tarification comptabilisés dans les établissements financés par dotation globale de financement correspondent à la dotation arrêtée par l'autorité tarificatrice et perçue. Aucun retraitement n'a été effectué, notamment pour risques liés à de la sous activité.

2/ - Les différentes opérations réciproques et comptes créances/dettes entre les établissements de l'association n'ont pas été annulées ou neutralisées dans le bilan comme dans le compte de résultat de l'association.

3/ - Les fonds dédiés et provisions règlementées correspondent principalement à des préoccupations ou autorisations budgétaires. Une note en annexe pages 12 et 13 retrace ces montants et une note sur l'utilisation du CITS (Crédit d'impôt Taxe sur les Salaires) figure pages 14 et 15 de cette même annexe. Le CITS (Crédit d'Impôt Taxe sur les Salaires) a été comptabilisé en atténuation des charges de personnel puis, dans certains établissements, a été neutralisé par une dotation aux fonds dédiés comme l'indique la mention en annexe des comptes page 15

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit **selon** les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et la permanence des principes et procédures comptables et des méthodes d'évaluations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration *et* dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 27 mai 2019.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Nîmes le 31/05/2019

Pour la SARL DJP,

Thierry DAUDE

